Chine et du Japon pour la soie, du Brésil pour le café, du Para et du Congo Belge pour le caoutchouc ; eh bien, ce sont là toutes conditions que nous voudrions voir cultiver par la pratique réelle et normale de l'industrie, de l'agriculture coloniales.

Tout ce que je viens de dire, s'applique aux territoires français de France, mais tout un monde nouveau s'est éveillé, depuis quelque temps, de gré ou de force, à la civilisation, ou plutôt à la pénétration européenne ; c'est ce monde nouveau qui effraie M. d'Estournelles ; c'est le second danger qu'il a dénoncé vendredi.

A côté de la Chine et du Japon, il y a d'autres pays qui se sont ouverts à la civilisation : les Indes, la Russie, la Perse, le Transvaal, le Mexique, sont autant de champs de manœuvres qui sollicitent les entreprenants ; M. d'Estournelles nous a très vivement détournés d'une manière générale, de prêter, à la Chine, par exemple, la dernière venue dans la civilisation ; il nous a prédit que nous allions réchauffer le serpent qui siffera sur nos têtes, et qui peut-être nous lancera son venin.

Messieurs, c'est là une théorie économique nationaliste ; elle est débilitante au premier chef ; M. d'Estournelles me permettra d'être d'une opinion diamétralement opposée à la sienne ; nous ne pouvons que gagner à féconder des marchés vierges, à arriver avec les premiers en affaires ; les derniers venus ont toujours tort, le « beati possidentes » est implacable.

Le péril jaune est une hypothèse qui témoigne d'une très grande fertilité d'esprit, mais, selon moi, lorsqu'on va au fond des choses, on constate que ce péril n'existe pas plus que le péril cuivré dont on dénonçait les conséquences en Angleterre, il y a vingt ou vingt-cinq ans, dès que fut crée la première filature à Bombay.

A Manchester, à Liverpool, Sheffield, partout, on a dit : qu'est-ce que vous faites ? Vous allez rompre nos relations séculaires avec les Indes ; toutes nos broches vont chômer et tourner à vide, vous organisez au pays d'origine des verges pour nous battre. »

Eh bien, les choses ne se sont pas passées comme ces prophètes de mauvais augure l'avaient annoncé ; les 55 millions de broches d'Angleterre tournent et tournent plus vite que jamais, et, si l'on a créé quelques broches aux Indes, la consommation s'est développée encore davantage, car les acheteurs amènent les acheteurs (Très bien), et les Hindous qui étaient autrefois drapés dans des haillons, se parent maintenant de cotonnades aux couleurs vives et chatoyantes, soit qu'ils aillent vénérer leurs Bouddhas, soit qu'ils accompagnent, à la fontaine ou dans le bois, leurs lakmées.

Ce sont des tissus fabriqués parfois chez eux, plus souvent à Manchester, car les envois de tissus anglais n'ont pas diminué ; la production indigène est venue par surcroît. (Très bien ! très bien !)

Les Indes, c'est bien loin ; la Chine c'est tout-à-fait hypothétique ; mais nous pouvons prendre un marché qui est beaucoup plus près de nous, le marché russe, un marché qui n'est ouvert, pour ainsi dire, aux capitaux français et autres grandes organisations industrielles, que, depuis vingt ou vingt-cinq ans, je constate, et là je peux parler avec une expérience chaque jour contrôlée, que les Français, qui ont exporté leurs capitaux en Russie, et qui ont immobilisé, là-bas, ces capitaux, n'ont pas fait œuvre ingrate d'abord, et qu'on contraire, ils ont fait œuvre de prévoyance et de bons Français.

Il faut bien voir que, dans ce pays de Russie, qui compte 130 millions d'habitants, et qui s'ouvre un champ de rayonnement plus intense vers la Chine, la Perse et les Indes, nous avons été devancés, tant par les Anglais que par les Allemands. Les premiers avaient organisé, tout d'abord, des manufactures de coton, des fabriques de fil à coudre, et des métallurgies. Les Allemands, plus proches voisins, avaient dédoublé leurs usines de Saxe et Silésie, qui étaient aux portes mêmes du marché russe.

Nous avions été devancés aussi par les Belges, arrivés beaucoup plus tard que les Anglais et les Allemands, mais qui, à l'heure présente, dans la métallurgie, dans les mines, dans l'organisation des hauts-fourneaux, des houillères, sont arrivés, pour ainsi dire, à parité avec ceux qui sont là depuis très longtemps. Dans ces dix dernières années, les Belges ont fait preuve d'une intensité de vie commerciale qu'on ne rencontre nulle part.

Eh bien, je dis que ce marché, si profitable aux capitaux belges, allemands et anglais, ne doit pas être dénoncé aux capitaux français comme un marché dangereux, malsain et périlleux, et qui ne peut qu'appauvrir la France (très bien, très bien) ; je constate, au contraire, que, lorsqu'on crée des usines à l'étranger, on vivifie la mère patrie.

Dans les visites fréquentes que j'ai faites en Russie, j'ai remarqué que tout établissement, créé avec des capitaux français, met en marche du matériel français, entraîné par des moteurs de marque française. Les machines sont achetées à Belfort, à Mauheuge, Lille, Roubaix, Tourcoing, s'il s'agit d'une industrie textile, ou chez les spécialistes de Belfort, Paris ou ailleurs, pour les machines électriques.

On peut dire que la fabrique française à l'étrauger est la photographie fidèle de l'usine installée en France. De même que les usines belges s'approvisionnent de leurs moteurs à Gand ou à Liège, de même que les usines allemandes s'approvisionnent à Nuremberg, Berlin, Goerlitz, Francfort, on peut dire que toutes les usines françaises reflètent le caractère national ; on peut donc dire que toutes les usines, créées à l'étranger, sous une initiative française, avec des capitaux français, ont commencé par vivifier le marché français, et à payer, dans la mère-patrie, le don de joyeux avènement.

Dans l'approvisionnement de tous les jours, il en est ainsi ; on continue à s'approvisionner au sein même des pays d'où sont partis les capitaux et surtout l'idée de fondation. (C'est vrai. Très bien !)

Il faut voir aussi que ces usines, une fois créées, reçoivent la constante impulsion du conseil d'administration resté en France, et qui recrute sur place l'état-major qui fait marcher l'usine ; ce ne sont pas seulement des contremaîtres ou des chefs-ouvriers travaillant tous les jours à pied d'œuvre ; il y a aussi les dessinateurs, les ingénieurs, les chimistes et tous les coloristes, les comptables, les agents de vente : toutes les écoles s'y coudoient : les centraux, les élèves des arts et métiers, les diplomés des écoles des arts industriels ; il y a un échange de vues journalier, qui vient vivifier, avec les idées de la mère-patrie, la fondation qui a été faite, et c'est une grande joie de sentir, chaque fois que l'on choisit un titulaire pour le moindre poste, que l'on a fait un heureux ou un moins malheureux.

Tous les jours nous sommes assaillis de demandes, car il y a réellement, pour chaque fonction, beaucoup trop de solliciteurs.

Ces créations françaises, sur le sol étranger, entraînent d'ailleurs d'autres conséquences heureuses, et venant produire des effets de ricochet. Les achats de matières premières sont pratiqués en France, réglés dans les banques françaises, assurés par des compagnies françaises, transportés des ports français sur wagons français vers leur destination ; les laines par exemple, à destination de Russie, sont débarquées à Dunkerque, classées dans les triages de Roubaix-Tourcoing et ensuite lavées pour ne supporter, à l'entrée en Russie, que le minimum de douane.

Toutes ces opérations entraînent beaucoup de main-d'œuvre ; une usine qui emploie mille ouvriers russes fournit, au préalable, un travail régulier à 250 ouvriers français. La France en éprouve un contre-coup bienfaisant qui se traduit par un courant d'affaires de plus en plus considérable.

La thèse de M. d'Estournelles, qui prétend que le Français ne peut créer des usines à l'étranger qu'à condition d'avoir beaucoup plus d'enfants, ne me semble pas exacte. Je crois que c'est la thèse contraire qu'il faut soutenir. (Mouvements divers.)

Oui, c'est surtout quand un peuple n'a plus l'énergie ou la conscience de développer sa population, qu'il faut essaimer par le monde en créant ateliers et usines.

Le développement du machinisme est constant ; si vous n'adoptez les machines les plus perfectionnées, vous marquez le pas, et vous vous laissez devancer par la concurrence.

Depuis que la population française reste stationnaire, le développement du machinisme ne trouve pas la compensation régulatrice du surplus de population constaté en Allemagne, en Belgique ; si nous ne créons pas de comptoirs coloniaux, si nous ne construisons pas d'usines à l'étranger, avec l'état-major français, nous aurons, de plus en plus, en France, des ingénieurs sans emplois, des contremaîtres sans fonctions, des directeurs à la dérive, des ratés, des exaspérés, des chavirés ; tous les Français ne peuvent pas cependant être fonctionnaires.

M. Mirman. — Votre conclusion est de faire des machines et pas d'enfants.

M. d'Estournelles. — Voulez-vous me permettre de dire quelques mots de ma place ? A mon grand regret, je suis arrivé un peu en retard, et n'ai pas entendu la première partie de votre discours ; mais je viens de vous entendre faire mention des industries françaises transportées en Russie ; vous vous appuyez sur cet exemple pour faire ressortir les résultats, plus ou moins avantageux, de cette émigration. Je m'appuierai donc, moi aussi, sur cet exemple. Il me semble que vous avez oublié, dans votre énumération, un résultat sur lequel je vous prierai de me répondre avec précision.

J'ai entendu souvent affirmer, à Lyon, et je crois avoir lu moi-même, dans les rapports officiels de nos consuls, que les représentants de l'industrie lyonnaise de la soie, qui ont transporté, à Moscou, leurs établissements, avec un succès, vous le savez, très considérable, ont été les premiers, peut-être les plus ardents, à demander, au gouvernement russe, d'imposer des droits aussi élevés que possible sur les marchandises françaises similaires, à leur entrée en Russie ; M. Aynard, qui est ici, pourra vous dire si le fait que je cite est exact.

M. Aynard. — Parfaitement ; c'est le protectionnisme mutuel.

M. d'Estournelles. — Voilà qui confirme nettement ce que j'ai dit ; je ne demande pas autre chose. (Très bien, très bien).

M. Eugène Motte. — Monsieur d'Estournelles, nous sommes bien d'accord, et j'ai commencé par dire que la Russie est un pays tellement fermé qu'on n'y peut vivre qu'à la condition d'immobiliser ses capitaux.

M. d'Estournelles. — Vous ne pouvez donc pas dire que ces industriels français, établis en Russie, sont des auxiliaires de la production française ; ils travaillent, au contraire, contre elle ; il en sera de même, à plus forte raison, en Chine, où notre imprévoyance nous prépare les plus graves complications et une concurrence ruineuse.

Je pourrais vous demander encore si vous êtes bien sûr que les industriels français en Russie achètent, autant que vous le croyez, leurs machines en France ; mais je n'insiste pas, l'avenir ne me donnera que trop raison.

M. Eugène Motte : Nous devons prendre les faits tels qu'ils sont et pratiquer la théorie du moindre mal. La Russie est un pays fermé à nos produits, tant son protectionnisme est outrancier. La Russie est outrageusement protectionniste, comme nous-même d'ailleurs.

M. Riouvard : Ça dépend du point de vue auquel on se place.

M. Aynard. — C'est à cause de cette situation que nos industriels ont émigré ; c'est en raison des tarifs excessifs de la Russie que nos industriels ont émigré, et ce mouvement s'est produit dans tous les sens.

M. d'Estournelles. — Vous reconnaissez qu'ils ont émigré en Russie.

M. Ed. Aynard. — Parfaitement ; toutes les fois que vous aurez des tarifs aussi absolument prohibitifs, vous favoriserez l'émigration des industries.

M. d'Estournelles. — La production lyonnaise est la première à se plaindre.

M. Le Président. — Messieurs, je vous prie de cesser ces dialogues, si intéressants qu'ils soient.

M. Eugène Motte. — Mon cher collègue monsieur d'Estournelles, nous nous trouvons en présence de pays de plus en plus protectionnistes, et qui, fatalement, nous sont fermés ; le seul moyen de conserver quelques relations avec eux, c'est d'aller nous y établir ; le seul moyen de continuer à y entretenir un courant d'affaires, c'est de leur fournir les machines, les réapprovisionnements de faire la part du feu.

M. d'Estournelles. — Êtes-vous bien sûr que toutes ces machines ?... (Exclamations).

M. Eugène Motte. — Si nous ne faisons pas la part du feu, si nous ne venons pas planter notre pavillon en face des usines créées par les étrangers, nous nous priverons d'un grand avantage, et pour la France et pour les idées françaises. (Très bien, très bien).

Il est incontestable que la situation précaire d'un marché, que vous avez montré sous son vrai jour, en disant qu'il ne se développait plus parce que la natalité contrebalance à peine la mortalité, nous crée des devoirs nouveaux. Il y aura de plus en plus de bras inoccupés si nous ne savons pas aller à l'étranger créer des usines : Non ! Délaissons, au contraire, les placements trop faciles ; cessons d'être les obligataires du monde entier ; cessons d'être les rentiers de l'Etat. (Applaudissements)

M. d'Estournelles : C'est ce que j'ai dit.

M. Eugène Motte. — Cessons d'être toujours à la mamelle, trop souvent tarie de la nourrice sèche qu'est l'Etat (Très bien) ; et continuons, au contraire, à aller, sur tous les points du globe, aussi bien en Chine qu'aux Indes, et surtout dans nos colonies, porter franchement nos capitaux.

Envoyons-y nos enfants, non pas toute leur vie, mais suffisamment au cœur de la vie, pour qu'ils y fassent leurs affaires, et qu'ils reviennent ensuite, en France, prendre la place de leurs aînés, être des guides écoutés, entretenir et vivifier constamment le courant de relations et d'idées françaises qu'ils auront créé au loin ; c'est la bonne méthode, c'est la seule que nous devions envisager dorénavant.

Nous devons, en ne négligeant pas notre industrie locale, aller porter nos capitaux à l'étranger, comme dans les colonies, pour soutenir gaillardement le renom français.

Nous avons déjà fait de grandes choses ; continuons à les faire. (Applaudissements.)

M. Jourde. — Il vaudrait mieux les utiliser en France.

M. Eugène Motte. — Je le fais autant que le meilleur citoyen, et je n'ai été à l'étranger qu'après avoir donné à nos industries locales leur maximum de développement.

Discours de M. l'abbé Lemire

M. l'abbé Lemire dit que la mission de la France, en portant la civilisation au dehors, est de sauvegarder le patrimoine d'humanité que nous devons aux populations sur lesquelles nous établissons notre autorité.

Il signale les inconvénients pouvant résulter d'une promulgation trop hâtive du code civil, notamment en ce qui touche le mariage.

M. Doumergue fait observer qu'on laisse le bénéfice du statut personnel à toutes les populations que nous soumettons. Il ne faudrait cependant pas que le mariage religieux puisse être considéré un jour comme seul valable par les indigènes.

M. l'abbé Lemire. — Ce n'est pas ce que je demande ; mais il y a inconvénient à ne pas réduire suffisamment les formalités du mariage civil avant de le rendre obligatoire.

Il faudrait pouvoir valider très aisément le mariage, contracté suivant les coutumes indigènes. Le code civil, là-bas comme en France, doit être la sauvegarde du lien conjugal.

L'orateur s'élève ensuite contre la traite des noirs qui existe encore dans l'Afrique occidentale ; de petites négresses, sorties de nos écoles, sont achetées, et l'on en fait des blanchisseuses.

Le ministre pourrait avoir des renseignements par l'administration des douanes sur cette exportation humaine.

Discours de M. Decrais, ministre des colonies

M. Decrais, ministre des colonies, a la parole.

La plupart des questions soulevées à la tribune par les orateurs qui ont parlé sur le budget des colonies, s'adressaient, dit-il, aux ministres de la guerre et de la marine.

M. Firmin Faure a soulevé cependant la question de la défense des colonies. Le ministre a déjà dit, et il répète, que les premières mesures prises ont été complétées. Les troupes envoyées ont été maintenues. Un comité technique militaire s'occupe de la rédaction du programme d'ensemble sur lequel la Chambre aura à s'expliquer.

On dispensera le ministre d'entrer dans le détail des mesures prises.

M. de Lanjuinais. — Il faut faire vite.

M. Paul de Cassagnac. — Dans un livre récent M. Lockroy a dit que la défense des côtes n'existait pas. Il faut que le gouvernement nous rassure sur ce point.

M. Decrais. — Tout ce que je puis dire, c'est que tous les efforts du gouvernement tendent à assurer cette défense des côtes. (Très bien !)

M. d'Estournelles a parlé de la politique coloniale. Il n'y a pas de politique distincte entre le ministre des affaires étrangères et le ministre des colonies. Il y a simplement la politique du gouvernement et cette politique, la voici :

Il est temps de terminer la période d'expansion coloniale et de mettre en valeur nos colonies. Pour la sécurité des colons, il n'est plus besoin de ces expéditions militaires qui semaient la ruine et la dévastation sur leurs pas. (Applaudissements.)

Sur tous les points, le ministre des colonies est d'accord avec son collègue des affaires étrangères.

A l'heure actuelle, il faut cultiver avec méthode le vaste empire colonial que nous ont valu nos colonies.

M. Etienne. — Mais il faut en défendre les approches.

M. Decrais. — Prise dans son ensemble, notre situation coloniale est relativement satisfaisante.

La commission des concessions qui siège au pavillon de Flore a déjà concédé les trois quarts du Congo à des sociétés.

Voix à droite. — Belges.

M. Decrais. — Non, françaises, et il a été impossible de satisfaire à toutes les demandes.

En Indo-Chine, les recettes budgétaires ont dépassé de 3 millions les prévisions faites. En 1897, le chiffre total des échanges était de 143 millions ; il est monté à 166 millions en 1898.

Le gouvernement a pensé qu'il fallait demander à de colonies de disposer de toutes leurs ressources et et payer toutes leurs dépenses sous le contrôle de l'Etat, et sauf à recevoir de lui des subventions, c'est le système qu'il a soumis aux Chambres.

M. l'abbé Lemire a dit qu'il voudrait qu'au Congo, les missionnaires fussent autorisés à célébrer des mariages religieux sans que le mariage civil ait lieu auparavant.

Le gouvernement étudie cette question ; il fera une enquête au sujet des faits graves d'esclavage, que M. l'abbé Lemire a en outre signalés ; ces faits, s'ils sont exacts, seront sévèrement punis. (Vifs applaudissements.)

Réplique de M. l'abbé Lemire

M. l'abbé Lemire. — Les applaudissements de la Chambre prouvent qu'il y a unanimité pour approuver les déclarations d'humanité et de justice qu'a faites le ministre. (Applaudissements.)

Les chapitres 1 à 44 sont adoptés. Plusieurs amendements sont adoptés, malgré l'opposition de la commission et du gouvernement.

La séance est levée à 6 h. 50. Séance mardi à 2 heures.

LA HAUTE-COUR

Audience du lundi 11 décembre

Paris, 11 décembre. — On affirme qu'une conférence a eu lieu entre MM. Waldeck-Rousseau et Monis, au cours de laquelle les moyens de hâter les débats de la haute cour ont été discutés.

Le gouvernement veut, coûte que coûte, obtenir les condamnations décidées avant la fin de l'année ; le moyen le meilleur d'arriver à ce résultat, d'après le garde des sceaux, serait d'interrompre la déposition des témoins à décharge.

On dit qu'il se ferait fort d'obtenir du président Fallières que celui-ci demande aux avocats, au cours d'une audience prochaine, sur quels points ils comptent interroger les témoins qui resteront à entendre.

Avec son obéissance habituelle, la Haute-Cour rendrait un arrêt décidant qu'elle est suffisamment éclairée et le tour serait joué.

Paris, 11 décembre. — L'audience publique est ouverte à une heure et demie. Les accusés sont introduits. MM. Déroulède et Buffet sont toujours absents. Par contre M. de Vaux, qui était indisposé, assiste aujourd'hui à l'audience. L'appel nominal signale l'absence de M. Labiche, malade. Avant la suite de l'audition des témoins, Me Gaignier expose, au Président, quelles sont les questions qu'il désire faire poser à la série des témoins qui continuent de déposer encore aujourd'hui.

A moins que, ajoute Me Jacquier, le procureur général n'abandonne ses réquisitions, sur le chef d'accusation de la manifestation d'Auteuil. (Sourire.)

Le Procureur général fait un signe de dénégation.

Me Jacquier ajoute que le jugement, rendu en correctionnelle, spécifie, dans ses attendus, que la manifestation a été reconnue spontanée.

LES INCIDENTS D'AUTEUIL

On reprend aussitôt la série des témoins des incidents d'Auteuil, par l'audition de M. Bezuel d'Esbaval, qui déclare avoir manifesté, à Auteuil, et n'appartenir à aucun groupe, et qui ajoute que la manifestation fut spontanée, qu'il n'avait pas reçu d'ordre, ni vu de mot donner aucun mot d'ordre autour de lui. Le témoin n'a vu, à Auteuil, ni M. Godefroy, ni M. de Fréchencourt.

On entend ensuite M. le baron de Neuklirchen, chef d'escadron de territoriale ; lui aussi a été arrêté à Auteuil, mais il n'appartient à aucun groupe, ni royaliste, ni autre, pas même franc-maçon. (Hilarité). Pour lui, la manifestation s'est produite sans mot d'ordre aucun, mais pour répondre uniquement à des cris de : Vive Loubet ! qui furent poussés, au pied de la tribune présidentielle, par un groupe d'individus d'un aspect particulier. Je crus devoir, ajoute le témoin, répondre à ces cris par ceux de : Vive l'armée ! et même : A bas Loubet !

Le Président : La manifestation était-elle spontanée ? — Le témoin. Oui, en ce qui concerne, du moins, les protestataires, car je dois faire remarquer que le groupe qui avait crié : Vive Loubet ! cria : A bas l'armée ! (Murmures sur divers bancs). Aussi, nous répondîons énergiquement à ces cris provocateurs : je ne m'en cache pas.

Le président : Vous avez entendu le cri de : A bas l'armée ? — Le témoin, étendant le bras, avec force : Je le jure sur mon honneur de soldat. (Vive sensation).

Me Jacquier. — D'où partaient les cris de : « A bas l'armée ? Le témoin. — Je l'ai dit, du groupe même de ceux qui criaient : « Vive Loubet » (Mouvement). Le témoin ajoute que c'est, sans son assentiment, qu'il fut inscrit, comme préfet éventuel sur la liste de M. Buffet.

INCIDENT

Vient ensuite M. Desplats, étudiant en médecine. Il était à Auteuil et fut arrêté pour participation à la manifestation, qui lui a paru spontanée. Il n'avait reçu aucun mot d'ordre et se déclare républicain, membre de la Ligue des Patriotes. En se relisant, il s'écrie : « Vive Déroulède ! Vive Guérin ! Vive la liberté ! » (Longue agitation.)

Le Président le fait rappeler au moment où il quitte la salle et l'admoneste sérieusement. Les accusés s'agitent.

Le président : Témoin, croyez-vous avoir le droit de manifester ainsi ? — Le témoin : Je crois en avoir le droit. (Vive rumeur).

Pendant ce temps, le président et M. Cailly échangent de vives paroles au milieu du bruit. Les sénateurs murmurent.

M. Cailly, à M. Maxime Leconte, sénateur : C'est vous qui devriez vous taire.

Le Président : Que dites-vous, Cailly ? — M. Cailly : Je dis à M. Maxime Leconte que ce n'est pas lui qui préside et je l'invite à se taire. (Tumulte.)

Le Procureur général, pendant ce temps, s'est levé et adjure accusés et sénateurs. Le vacarme est assourdissant. Finalement, on laisse partir, sans sévir, le témoin Desplats. Les sénateurs de gauche sont furieux.

Déposition de M. de Dion

On introduit M. le comte de Dion, qui est en redingote noire, cravate et gants blancs.

Le Président. — Vous jurez...

M. de Dion. — Monsieur le président, avant de prêter serment, je déclare que je veux savoir si je peux parler sans crainte. (murmures approbatifs ; longue agitation).

Le président. — Vous devez prêter serment, le serment légal sans commentaires. — M. de Dion. — Permettez : si on me pose des questions, je dirai toute la vérité ; et, comme après ce qui s'est passé précédemment, ce que j'ai à raconter doit m'attirer les foudres du Procureur général, il s'en suit que je ne puis donc parler sans craintes. (Rires et violents murmures à gauche.) Je l'avoue, je crains. (Bruit.)

Le Président. — Puisque vous ne voulez pas prêter serment, retirez-vous. (Vives protestations de la droite, des accusés et des avocats.)

Le témoin se retire sans déposer, au milieu des protestations adressées au président.

VIOLENTS INCIDENTS

L'expulsion de trois accusés

M. Cailly condamné à trois mois de prison

Pendant ce temps, un autre témoin, M. Féral, est conduit à la barre ; après avoir prêté serment, il déclare n'avoir pas participé à la manifestation d'Auteuil, et avoir protesté contre elle. Sur ce, M. Guérin se lève et crie aux avocats : « Ne posez pas de questions au témoin, tant qu'on n'aura pas entendu M. de Dion. » (Tumulte.)

Me Boulay se lève : j'ai, en effet, d'importantes questions à poser à M. de Dion.

Le Procureur fait un geste que non. — M. Guérin proteste avec virulence, et est rappelé à l'ordre par le Président.

Me Jacquier, au milieu du bruit, réclame le rappel de M. de Dion. Un vif colloque s'engage entre lui et le président, qui ne veut rien entendre. Les accusés invectivent la cour ; MM. Cailly et Brunet notamment.

Le président (aux accusés). — Si vous insistez, je vais ordonner à M. le procureur général de prendre des réquisitions contre vous. (Vacarme). — Me Jacquier insiste.

M. Le Provost de Launay, sénateur : M. Guérin a le droit de demander l'audition de M. de Dion. (Long tumulte.) — Le procureur général : Je n'ai pas à me prononcer sur la décision prise par le président. — Me Jacquier : J'insiste à nouveau pour que M. de Dion soit entendu. — Le président : Il ne s'agit pas de cela. Interrogez le témoin suivant. — Me Jacquier : Pardon !

Le président, qui, décidément, veut escamoter M. de Dion, crie : « L'incident de Dion est vidé ! » — Voix nombreuses : Non ! non ! (Vacarme.)

M. Le Provost de Launay. — Vous supprimez des témoins ! C'est l'arbitraire. — Le procureur général. Je n'admets pas que des témoins protestent contre la formule du serment légal. — *Voix à droite.* C'est l'étouffement.

Le Procureur général. — Je voudrais simplement supprimer des inconvenances comme celle de tout à l'heure. (Violentes dénégations des accusés.) Et si, hier, j'avais entendu les propos déplacés d'un témoin, je les eusse réprimés. (Brouhaha.)

Le procureur général s'épuise à se faire entendre, les protestations couvrent sa voix. Enfin, de guerre lasse, il se rasied. Le président sonne et resonne en désespéré, criant, on ne sait à qui : « Vous n'avez pas la parole ! »

Le procureur. — Mes forces physiques ont des limites, je renonce à la lutte dans ces conditions de tapage ! *Cris :* Donnez votre démission ! Allez vous-en !

Le calme enfin allait se rétablir, lorsque le président, ayant invité le témoin à se retirer, les accusés réclament de nouveau M. de Dion. Le procureur général se lève. La rentrée de M. de Dion ne m'appartient pas, mais je dis que les témoins n'ont pas d'observations à faire contre le serment. C'est, je le répète, une inconvenance.

L'agitation recommence, là-dessus, de plus belle. MM. Brunet et Cailly interrompent violemment.

M. Cailly : C'est inouï ! — Le procureur : Le dernier mot restera à la loi et à la justice. — M. Brunet : Et à la force.

Le procureur, furieux : Je m'interromps, et je prends formellement des réquisitions pour qu'on expulse l'accusé Brunet. (Violentes protestations des accusés.) — M. Cailly : Ça c'est un comble, c'est intolérable. (Murmures bruyants sur les bancs de gauche du Sénat.)

M. Barbey, ancien ministre, esquisse comme un geste de désespoir. — Le procureur, de plus en plus hors de lui. — Je requiers également l'exclusion contre l'accusé Cailly. (Exclamations).

M. Brunet : J'ai dit une chose juste. — M. Cailly se lève et commence une harangue.

Le Président : Vous n'avez pas le droit, Cailly, de parler sur ce ton. (Bruit). — M. Cailly : Comment, je n'ai pas le droit d'exposer ma défense ? — *Des sénateurs* : Pas sur ce ton ! — M. Cailly : Pas sur ce ton ; eh bien ! sachez-le. Je la prendrai sur le ton qui me conviendra ! (Vif tumulte.)

M. Brunet : Laissez le parler. — Sénateurs : Vous n'avez pas la parole.

Le Président : Expliquez vous, Cailly.

M. Cailly, le bras tendu, virulent : Je remercie le président de faire taire pour une fois mes juges ! (Nouveau vacarme.) Et M. Cailly part là-dessus avec véhémence ; il fait le procès de la Haute-Cour, mais les clameurs du Sénat couvrent ses paroles.

Dès que M. Cailly en arrive à parler de l'audition de M. de Dion, le président lui retire la parole, et, dit au milieu du bault : La Cour va délibérer !

On crie aux avocats : Mais défendez-vous donc ! M. Cailly, les bras croisés, poursuit ses protestations : Je veux me défendre et me défendral, s'écrie-t-il !

Un tapage infernal s'élève. — Le Président, aux juges : Il n'est pas possible de donner un spectacle comme celui-là !

M. Cailly, aux sénateurs, après avoir évoqué le souvenir de Danton, d'une voix frémissante de colère : Vous commettrez l'infamie jusqu'au bout ! (Explosion de manifestations en sens contraire.)

Le Procureur se lève comme mu par un ressort : Ce n'est pas seulement, dit-il, l'expulsion contre M. Cailly que je requiers, mais aussi l'application sévère de l'article 222 du Code pénal.

M. Cailly, aux sénateurs : Approuvez, misérables, approuvez !

Le procureur est contraint de s'interrompre devant les exclamations de M. Cailly. Il reprend bientôt ; il faut, dit-il, que cela cesse. La loi aura son dernier mot. — M. Cailly. Et l'avant-dernier aussi. (Tumulte).

Le Président. Que voulez-vous dire, Cailly ? — M. Cailly. Vous me condamnerez comme vous l'avez fait jadis, arbitrairement, pour d'autres. (Bruit). J'ai le droit de présenter ma défense tout entière et de... — Le Président. Je vous retire la parole !

A ce moment, M. Dubuc proteste à son tour avec la plus grande virulence. Le procureur, hors de lui, se lève à nouveau et crie au milieu du tumulte : Je requiers également l'expulsion contre Dubuc qui vient de troubler l'audience par ses cris. (Agitation extrême.) Des sénateurs applaudissent.

M. Cailly : Les sénateurs applaudissent : drôles de juges.

Le procureur-général : Nous n'acceptons pas ici une sorte d'insurrection contre la force publique. (Exclamations ironiques.)

Bref, au milieu de la plus grande agitation le président s'écrie : « La cour va délibérer. » Mais les avocats demandent la parole.

M. Julien Dumas présente la défense de Cailly. Il cherche à l'excuser. Il ne s'est pas écrié : « Vous commettrez l'infamie jusqu'au bout ! » Mais « si vous allez jusqu'à l'application de la loi de prairial, vous commettrez une infamie. » Le défenseur plaide les circonstances atténuantes.

Me Jacquemont fait observer que Brunet n'a prononcé aucune injure ! Il a seulement protesté contre le bruit qui se faisait sur les bancs de la Cour.

Enfin, Me Evain. — On ne sait pas même quelles sont les paroles qu'a prononcées M. Dubuc et qu'on peut lui reprocher. Dans ces conditions je ne discuterai pas plus longtemps. Faites ce que vous voudrez. Je défendrai Dubuc jusqu'au bout. (Vives réclamations sur les bancs de la cour.)

Le président : Mais, messieurs, il n'y a pas lieu de protester. L'avocat a simplement dit qu'il défendrait son client jusqu'au bout.

Le président : La Cour va délibérer. Emmenez les accusés.

Cailly, en sortant : « Vive la loi de Prairial ! »

L'audience est suspendue à 2 heures 40 et la Haute Cour se réunit en séance secrète.

EN CHAMBRE DU CONSEIL

La Haute-Cour s'est réunie aussitôt en chambre du conseil. La délibération a porté tout d'abord sur le cas particulier de M. Cailly, contre lequel le procureur a requis à la fois l'expulsion et l'application de l'article 222 du code pénal.

M. Girard, du Nord, demande qu'on prononcé l'expulsion de Cailly jusqu'à l'arrêt. M. Le Provost de Launay supplie, au contraire, la Haute-Cour de se montrer indulgente.

On passe au vote et on prononce l'expulsion de M. Cailly jusqu'aux plaidoiries. On prononce ensuite l'expulsion de M. Brunet pour quatre audiences et celle de M. Dubuc pour deux.

La Cour revient à la demande d'application de l'article 222 à M. Cailly. Plusieurs sénateurs déclarent qu'ils ont voté l'exclusion de M. Cailly, mais qu'ils ne sauraient voter contre lui une peine quelconque. M. de Casabianca a, en termes très généreux, réclamé l'indulgence.

M. Savary, au contraire, s'est déclaré partisan de l'application d'une peine. M. Maxime Lecomte est du même avis. On passe au vote.

La culpabilité de M. Cailly est prononcée et on met aux voix la fixation de la peine. C'est à trois mois de prison que M. Cailly est condamné.

Quelques sénateurs demandent que cette peine ne se confonde pas avec la prison préventive déjà faite par Cailly, mais leurs efforts sont vains et leur motion ne réunit pas la majorité.

M. Antonin Dubost se plaint que les lois appliquées jusqu'ici ne soient pas suffisantes pour assurer l'ordre des audiences et propose de donner au président un pouvoir discrétionnaire sans recours et sans appel. M. Fallières ne veut pas de ce cadeau.

Reprise de l'audience publique

L'audience publique est reprise à six heures trois quarts. Le Président donne lecture de l'arrêt rendu par la Haute-Cour.

Aux termes de cet arrêt la Cour prononce l'expulsion de Cailly jusqu'au moment du réquisitoire du procureur général, de Brunet pour quatre audiences, y compris celle de ce jour, de Dubuc pour deux audiences, y compris celle de ce jour, et elle condamne en outre Cailly, pour offenses à la Haute-Cour, à trois mois de prison. L'audience est levée à sept heures et renvoyée à demain, une heure.

DEUX SINISTRES EN ESPAGNE

Explosion d'une bombe dans un théâtre

Madrid, 11 décembre. — On mande de Murcie, qu'une bombe a fait explosion au théâtre pendant la représentation et a causé un incendie. La panique a été grande ; plusieurs personnes ont été piétinées, mais grâce à la surveillance de la police, le public a pu, dit-on, sortir sans incidents graves. Un ouvrier a disparu ; un autre a été tué. Le théâtre est détruit.

Terrible accident dans un magasin de matières explosibles

Santander (Espagne), 11 décembre. — Une terrible explosion s'est produite dans un dépôt de matières explosibles. Une personne a été tuée, et trois autres blessées. Le bâtiment a été détruit par les flammes. On craint qu'il n'y ait d'autres explosions.

Il est bon de rappeler, qu'il y a cinq ans, un vaisseau, chargé de dynamite, fit explosion dans le port de Santander. Cette explosion fit un nombre considérable de victimes, et causa des dégâts énormes.

LE FROID ET LA NEIGE

Paris, 11 décembre. — M. Jaubert, directeur de l'observatoire de la Tour St-Jacques, croit qu'une modification se produira bientôt dans l'état de la température et que Paris aura, un peu de neige, sans dégel immédiat. On a relevé ce matin dans la banlieue 9 degrés de froid et la neige est apparue sur plusieurs points de la France.

Victime du froid

Un homme, âgé de 35 ans environ, dont l'identité n'a pu être établie encore, est mort subitement ce matin au moment où il passait rue François-Mirou. D'après les constatations médicales, la mort est due à une congestion provoquée par le froid.

Bulletin Météorologique

Roubaix, 11 décembre.

2 heures (soir)	4°	au-dessous	776 m/m	Variable.
5 heures »	5°	»	776	»
				12 décembre.
Minuit (matin)	6°	au-dessous	776 m/m	Variable.
4 heure »	8°	»	776	»
2 heures »	9°	»	776	»

Lundi, 11 décembre. — La pression reste très élevée sur la Scandinavie, tandis que de faibles dépressions passent sur la France où le baromètre est descendu de 4 mm, vers le pas de Calais et le golfe de Gascogne. Le vent est assez fort ou fort d'entre est et nord sur le pas de Calais, il est faible ou modéré de l'est sur la Manche et l'Océan, faible du nord-ouest en Provence. La mer est grosse à Ouessant.

Des neiges et des pluies sont signalées dans le centre et le sud du continent, ainsi que sur les îles Britanniques. En France, il a neigé en Bretagne et vers Dunkerque. La température est généralement très basse ; elle était ce matin de : — 19° à Hernosand. — 15° à Clermont, — 10 à Paris, 1 à 4 à Malte. On notait — 6° à Perigueux et au puy de Dôme — 11° au pic du Midi.

En France, le temps va rester froid, des neiges sont probables. A Paris, hier, beau ; ce matin brumeux. Moyenne d'hier, 10 décembre : 5°4, inférieure de 8°3 à la normale. Depuis hier midi, température max. : — 0°8 ; min. de ce matin, — 10°2. A la tour Eiffel, maximum : — 1°2 ; min., — 5°4. Baromètre, à 7 heures du matin, 765 mm. 4.

LA LAINE A LONDRES

Londres, 10 décembre. — Messieurs Balme et Co, Buxton Ronald et Co, Jacomb Sow et Co offraient ce soir pour la séance de clôture 9000 balles dont un tiers de croisés et Cap.

Les enchères ont été très ardentes ce soir, comme à toutes les séances précédentes, et les prix pour les mérinos sont les plus élevés de toute la série d'enchères. La hausse de 20 0/0 sur les mérinos et croisés s'est maintenue pleinement et souvent même a été dépassée.

A toutes les séances, les Allemands ont été les gros acheteurs de laines fines. Les Anglais prennent de préférence les laines fortes en mérinos et tous les genres de croisés